

## COLZA D'HIVER

**Stade** : Reprise de végétation en secteurs et variétés tardifs à début d'élongation (C1-C2).

**Insectes** : Après un vol précurseur précoce de charançons de la tige du chou, observation depuis le samedi 23 février de piégeage de charançons de la tige du colza dans de nombreuses situations.

Résultats des piégeages de charançons de la tige :

Lieu	Chou	Colza
Narcy	5	1
Troisfontaines la Ville	20	2
Echenay	5	7
Nomécourt	4	3
Charmes la Grande	16	6
Nully	22	8
Allianville	5	0
Manois	1	1
2 pièges	1	1
Bourdon	6	4
2 pièges	3	0
Treix	3	0
Jonchery	6	1
Laville aux Bois	1	0
Mandres la Côte	nombreux	6
2 pièges	nombreux	8
Montigny	2	0
2 pièges	3	0
Balesmes sur Marne	7	14

(Piégeages également à Rouvres sur Aube et Occey)

**Rappel morphologique** : réaliser la détermination sur des insectes secs.



**Charançon de la tige du colza : nuisible**  
le plus gros : 3 à 4 mm de long couleur gris cendré à foncé,  
bout des pattes noir.



**Charançons de la tige du chou : non nuisible**  
plus petit : 2.5 à 3 mm  
tâche blanche sur les élytres,  
bout des pattes roux

Le colza est très sensible à ce ravageur dès la reprise de végétation jusqu'au stade tige haute de 20 cm (optimum de pontes généralement à partir du stade tige 3-4 cm).

Les piqûres de ponte provoquent une réaction de la plante qui déforme les tiges jusqu'à l'éclatement, avec des conséquences ultérieures sur l'alimentation et le développement des hampes florales.

L'intervention insecticide doit être déclenchée avant que les femelles fécondées ne pondent ce qui correspond généralement à un délai de l'ordre de 8 jours suivant les premières captures de charançons de la tige du colza lorsque les conditions sont très favorables.

Le temps perturbé annoncé ne sera pas propice à une ponte rapide.

Intervenir dans les 8 jours qui suivent les vols de charançons de la tige du colza, soit à partir de la semaine prochaine vu la météo  
**SURVEILLEZ VOS PIEGES.**

## Principaux produits autorisés contre cet insecte et dose/ha :

- ↪ BAYTHROÏD, BLOCUS à 0.3 L
- ↪ CYTHRINE 10 EC, CYTHRINE L à 0.25 L
- ↪ DECIS EXPERT ou PEARL EXPERT à 0.050 L
- ↪ DÉCIS PROTECH ou PEARL PROTECH à 0.33 L
- ↪ KARATE XPRESS à 150 g/ha
- ↪ KARATE avec technologie ZEON à 0.075 L
- ↪ FASTAC à 0.15 L ; MAGEOS MD à 50 g
- ↪ DUCAT à 0.3 L
- ↪ FURY 10 EW à 0.1 L
- ↪ TALSTAR à 0.075 L ; TALSTAR FLO à 0.1 L
- ↪ MANDARIN PRO à 0.3 L

**Herbicide** : Les applications d'anti-graminées foliaires visant les repousses (vérifier si les repousses d'orge de printemps ont été détruites par le gel), les bromes et les vulpins (problème de résistance aux Fops) sont d'actualité et peuvent être couplées avec l'intervention insecticide.

Attention au DAR de 120 jours des spécialités contenant du CLETHODIME (CENTURION 240 EC, OGIVE, FOLY R, VESUVE)

**Bore** : à hauteur de 300 à 400 g de B, uniquement dans les situations à risque : sols argilo calcaires superficiels, sables calcaires, sans fumure organique où la carence pourrait se manifester en conditions de sécheresse en montaison.

**Régulateur** : Généralement, les densités sont faibles, ne permettant pas de justifier une intervention

- ⇒ Situation à risque à partir d'une densité de 15 pieds par mètre linéaire pour une variété sensible à la verse !
- ⇒ Délai avant récolte du PARLAY C : 120 jours

**Maladies** : situation très saine. Pas d'intervention nécessaire.

## ORGE D'HIVER

**Stade** : Plein tallage à fin tallage.

**Herbicide** : Rattrapage anti-graminées d'actualité dans le respect de la législation (conditionnalité).

- ⇒ ASSERT 300 interdit depuis le 31/12/2007
- ⇒ ISOPROTURON limité à 1200 g MA et à une application par campagne (CHLORTOLURON à 1800 g MA)
- ⇒ OKLAR, LEXUS XPE (à associer avec BAGHERA ou ZEUS + HUILE) homologué à 75% de la dose blé mais DAR de 120 jours.

## BLE D'HIVER

**Stade** : début tallage à fin tallage

**Herbicide** : profiter des conditions poussantes, sans risque de gelées pour réaliser les anti-graminées à base de sulfonilurée (hygrométrie de 70% nécessaire) de type ARCHPEL, ATLANTIS + adjuvant, renforcés avec de l'ATTRIBUT en cas de présence de bromes (1 seule application de sulfonilurée anti-graminée autorisée par campagne).

Nettoyage du pulvérisateur : Attention à éliminer tous les résidus de sulfonilurée (ATLANTIS, ARCHPEL, ATTRIBUT, MONITOR, LEXUS, ..., ALLIE...) ou de produit type PRIMUS (NIKOS, KART, STARANE GOLD) dans l'appareil en utilisant des nettoyants tels ALL CLEAR, VEGENET, etc... avant d'intervenir sur les colzas très sensibles à ces familles d'herbicides.

## ORGE DE PRINTEMPS

**Stade** : germination à semis à réaliser.

**Limaces** : localement (terres profondes) présence importante de limaces justifiant une intervention.